

# Réunion d'Information Syndicale Conseil départemental

## PROGRAMME

- rôle des instances CST / CAP / F3SCT
- questions diverses des participant·es

**Jeudi 14 novembre 2024**

**9h / 12h**

**Salle de réunion**

**Puy Mary, au 5ème étage du CD à Aurillac**

Chaque agent·e peut bénéficier d'une heure par mois ou 3 heures par trimestre d'autorisation d'absence pour participer à des réunions d'information syndicale.

Un modèle de demande est à remplir au verso et à donner à votre employeur.

**Le délai est de 72h, mais le plus tôt sera le mieux !**

**L'information syndicale est un droit**  
**qui ne s'use que si on ne s'en sert pas !**



# LA FSU TERRITORIALE

Formulaire à remplir et à donner à votre employeur

*(rayez la mention inutile)*

NOM : .....

Prénom : .....

Grade ou fonction : .....

Service : .....



ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN

A Monsieur le Président du Conseil départemental,

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence pour pouvoir assister à une demi-journée d'information syndicale organisée par la FSU Territoriale, le **jeudi 14 novembre 2024 (de 9h à 12h)**, et ce, conformément au décret n°85-397 du 3 avril 1985.

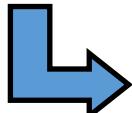
Cette réunion se déroulera à Aurillac, en salle Puy Mary du Conseil départemental. Elle est organisée par la FSU 15, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

A ....., le .....

Signature

**Merci de bien vouloir  
nous informer de votre participation  
afin d'organiser au mieux la réunion.**



## CONTACTS :

fsu15@fsu.fr

Séverine : 06 11 45 07 38

Section : 04 71 64 03 35

Emeric : 06 75 70 62 13